

Le FNDC présente au procureur de nouvelles preuves contre Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 6 mai 2022



Politique/Justice

Le FNDC a déposé mercredi 4 mai une nouvelle série de preuves contre le régime d'Alpha Condé, au procureur général pour faciliter la tâche de l'instruction. Le mouvement était en pointe dans la crise de 2019-2020 et les manifestations contre un troisième mandat de l'ancien président. Le groupe avait porté plainte contre l'ex-chef d'État et la répression sanglante du mouvement de protestation. Le procureur général a alors ouvert une enquête contre Alpha Condé et 26 autres hauts responsables pour assassinat, torture ou encore enlèvement.

Dans ce second lot de preuves, on trouve notamment des rapports de plusieurs ONG sur les crimes commis par l'ancien régime. Le Front National de Défense de la Constitution (FNDC) a également rassemblé des pièces complémentaires, notamment des actes de décès de personnes tuées lors de la répression.

Le FNDC attend du procureur qu'il examine ces nouveaux éléments, demande des compléments d'enquête, retrouve les familles des victimes, confirme par procès-verbal ce qu'elles ont subi, ou encore fasse examiner les photos et vidéos d'exactions pour retrouver les coupables. En résumé, qu'il

alimente son instruction.

Pour Me Vincent Brengarth, un des avocats du collectif, il s'agit d'apporter un maximum d'éléments à la justice afin qu'elle établisse des responsabilités. « *Nous restons actifs pour éviter à tout prix une impunité. Le dossier est complexe et les plaignants peuvent aider la collecte des preuves* », indique Me Brengarth.

Le FNDC poursuit d'ailleurs ses investigations et le dépôt d'un troisième lot est possible. « *Avec l'ouverture d'une enquête par le procureur, des gens qui craignaient des représailles pourraient accepter de témoigner* », estime l'avocat.

Le collectif dit qu'il surveillera de très près l'attitude de la justice guinéenne. Si le dossier est enterré ou que la politique s'en mêle, le FNDC n'exclut pas, comme il l'avait fait en 2020, de saisir la Cour pénale internationale.

Le coordinateur du FNDC, Oumar Sylla, dit Foniké Mingué, ce dépôt de nouvelles preuves est « *une très bonne nouvelle, pour les parents des victimes, pour le FNDC et les citoyens pro-démocratie* ». Le militant et ex-animateur de radio a été emprisonné à deux reprises sous Alpha Condé.

Cet article est republié à partir de [rfi.fr](https://www.rfi.fr). Lire l'original [ici](#).
